Numero della Proposta

108

120

CAMERA DEI DEPUTATI

Sessione 1861.

~~Proposta di Legge~~ Note presentata nella tornata del 27 Giugno 1861.

dal Ministro dell'Estero Presidente del Consiglio

OGGETTO

Riconoscimento del Regno d'Italia

Commissione nominata dagli Uffici per l'esame della medesima

Ufficio 1°

» 2°

» 3°

» 4°

» 5°

» 6°

» 7°

» 8°

» 9°

Relatore

Adottata nella tornata del 186

Riconoscimento Regno d'Italia

N. 1085

Note scambiate tra il Governo Italiano e quello di Francia per il riconoscimento del Regno d'Italia

Comunicate dal Presidente del Consiglio dei Ministri Ministro dell'Interno (Ricasoli Bettino)

Firmate del 27 Giugno 1861.

Copie d'une dépêche adressée par Mr Chouvenel au Chargé des Affaires de France à Turin.

Paris 15. Juin 1861

Monsieur, le Roi Victor Emmanuel a adressé à l'Empereur une lettre qui a pour objet de demander à Sa Majesté de le reconnaître comme Roi d'Italie. L'Empereur a accueilli cette communication avec les sentiments de bienveillance qui l'animent envers l'Italie et Sa Majesté est d'autant plus disposée à en donner un nouveau gage en accédant au vœu du Roi, que notre abstention dans les circonstances actuelles, pourrait faire naître des conjectures erronées et être considérée comme l'indice d'une politique qui n'est pas celle du Gouvernement Impérial. Mais, si nous tenons à ne pas laisser à ce sujet de doutes sur nos intentions, il est toutefois des nécessités que nous ne pourrons perdre de vue, et nous devons prendre soin que notre reconnaissance ne soit pas interprétée d'une façon inexacte en Italie ou en Europe.

Le Gouvernement de Sa Majesté n'a caché en aucune circonstance son opinion sur les événements

qui ont éclaté l'an dernier dans la Péninsule.
La reconnaissance de l'état de choses qui en est
résulté ne pourrait donc en être la garantie de même
qu'elle ne saurait impliquer l'approbation rétrospective
d'une politique au sujet de laquelle nous nous sommes
constamment réservé une entière liberté d'appréciation.
Encore moins l'Italie serait-elle fondée à y trouver
un encouragement à des entreprises de nature à
compromettre la paix générale. Notre manière
de voir n'a pas changé depuis l'entrevue de
Varsovie, où nous avons eu occasion de la faire
connaître à l'Europe comme au Cabinet de Turin.
En déclarant alors que nous considérions le
principe de non-intervention comme une règle
de conduite pour toutes les puissances, nous ajoutions
qu'une agression de la part des Italiens n'obtiendrait
pas, quelles que pussent en être les suites, l'appro-
bation du Gouvernement de l'Empereur. Nous
sommes restés dans les mêmes sentiments et nous
déclinons d'avance toute solidarité dans des projets
dont le Gouvernement Italien aurait seul à assumer
les périls et à subir les conséquences.
Le Cabinet de Turin, d'autre part, se rendra compte

des devoirs que notre position nous crée envers le St Siège, et je croirais superflu d'ajouter qu'en nouant des rapports officiels avec le Gouvernement Italien nous n'entendrons nullement affaiblir la valeur des protestations formulées par la Cour de Rome contre l'invasion de plusieurs provinces des Etats Pontificaux. Pas plus que nous, le Gouvt du Roi Victor Emmanuel ne saurait contester la puissance des considérations de toute nature qui se rattachent à la question Romaine et dominent nécessairement nos déterminations et il comprendra, qu'en reconnaissant le Roi d'Italie, nous devons continuer d'occuper Rome tant que des garanties suffisantes ne couvriront pas les intérêts qui nous y ont amenés.

Le Gouvernement de l'Empereur a jugé nécessaire d'entrer, en un pareil moment, dans les explications les plus franches avec le Cabinet de Turin, Nous avons la confiance qu'il en appréciera le caractère et l'objet.

Vous voudrez bien, Monsieur, donner lecture et remettre copie de cette dépêche à M. le Baron Ricasoli.

Recevez etc.

Thouvenel

Turin 21. Juin 1861

Monsieur le Comte

Le Chargé des Affaires de France est venu me donner communication de la dépêche dont vous trouverez ci-joint une copie.

Dans cette dépêche S. E. le Ministre des Affaires Etrangères de l'Empereur déclare que S. M. I. est prête à nous donner un nouveau gage de ses sentiments de bienveillance en reconnaissant le Royaume d'Italie. Il ajoute toutefois que cet acte aurait surtout pour but d'empêcher des conjectures erronées et qu'il ne saurait impliquer l'approbation rétrospective d'une politique au sujet de laquelle le Gouvernement de S. M. I. s'est constamment reservé une entière liberté d'appréciation. Encore moins serions nous fondés d'après cette dépêche à voir dans la reconnaissance de la France un encouragement à des entreprises de nature à compromettre la paix générale. Rappelant les

A Monsieur le Comte Gropello
Chargé des affaires d'Italie à
Paris

les déclarations du Gouvernement français à l'époque de l'entrevue de Varsovie, M^r Thouvenel répète qu'il continue à regarder le principe de non-intervention comme une règle de conduite pour toutes les puissances, mais il déclare que le Cabinet des Tuileries déclinerait d'avance toute responsabilité dans des projets d'agression dont nous aurions à assumer les périls et à subir les conséquences.

Passant ensuite à expliquer la position de la France vis-à-vis de la Cour de Rome, M^r Thouvenel rappelle que des puissantes considérations obligent le Gouvernement Impérial à continuer d'occuper Rome, tant que des garanties suffisantes ne couvriront pas les intérêts religieux que l'Empereur a justement à cœur de protéger, et il exprime la confiance que le Gouvernement du Roi saura apprécier le caractère et l'objet de ces franches explications.

Avant de vous faire connaître ma manière de voir sur les considérations développées dans la dépêche de M^r Thouvenel, je dois vous prier, Monsieur le Comte, d'exprimer à M^r le Ministre des Affaires Etrangères, ma vive et profonde gratitude pour la précieuse marque de sympathie que l'Empereur est disposé à donner à notre cause

Doc. L

nationale, en reconnaissant le Royaume d'Italie. Cet acte revêt dans les circonstances actuelles une valeur toute particulière, et les Italiens seront profondément touchés en voyant que S. M. I., bien qu'Elle n'ait pas modifié son jugement sur les événements qui se sont passés l'an dernier dans la péninsule, est disposée à donner à l'Italie, encore attristée d'un grand deuil national, une preuve si éclatante de sa haute et généreuse bienveillance.

En vous priant d'être l'organe de ces sentiments auprès du Gouvernement de l'Empereur, je ne fais que suivre l'exemple d'un grand citoyen dont nous pleurons la mort. J'apprécie comme lui à sa valeur la franchise avec laquelle le Gouvernement Impérial a bien voulu nous faire connaître sa manière de voir sur les événements qui pourraient survenir en Italie. Je ne saurais mieux répondre à cette preuve de confiance qu'en exprimant avec une égale franchise et sans aucune réticence toute ma pensée.

Chargé par la confiance du Roi de remplacer le Comte de Cavour à la Présidence du Conseil et dans la direction de la politique extérieure, j'ai trouvé mon programme tracé d'avance dans les

votes récents que les deux Chambres du Parlement ont eu l'occasion d'émettre sur les questions les plus importantes pour l'avenir de l'Italie. Après de longs et mémorables débats le Parlement, tout en affirmant d'une manière solennelle le droit de la nation à se constituer dans sa complète unité, a exprimé l'espoir que les progrès que la cause de l'Italie fait chaque jour dans la conscience publique amèneraient peu à peu et sans secousse la solution si ardemment souhaitée par les Italiens.

Cette confiance dans la justice de notre cause, dans la sagesse des Gouvernements Européens, ainsi que dans l'appui chaque jour plus puissant de l'opinion publique, que le Comte de Cavour exprimait avec tant d'éloquence peu de tems avant sa mort, a passé tout entière dans l'administration que j'ai l'honneur de présider. Le Roi et ses Ministres sont toujours convaincus que c'est en organisant les forces du pays et en donnant à l'Europe l'exemple d'une marche sage et régulière, que nous réussirons à sauvegarder nos droits sans exposer l'Italie à des agitations stériles,

et l'Europe à des dangereuses complications.

Vous pourez donc, Monsieur le Comte, rassurer complétement le Gouvernement de l'Empereur sur nos intentions au sujet de la politique extérieure. Néanmoins les déclarations de M. Thouvenel, rélativement à la question romaine, m'obligent à ajouter quelques mots à cet égard.

Vous savez, Monsieur le Comte, de quelle manière cette question est envisagée par le Gouvernement du Roi. Notre vœu est de rendre à l'Italie sa glorieuse Capitale, mais notre intention est de ne rien ôter à la grandeur de l'Eglise, à l'indépendance du Chef Auguste de la réligion Catholique. Nous aimons par conséquent à espérer que l'Empereur pourra dans quelque tems rappeler ses troupes de Rome, sans que cette mesure fasse éprouver aux catholiques sincères des appréhensions que nous serions les premiers à regretter. Les intérêts même de la France, nous en avons la conviction, décideront le Gouvernement Français à prendre cette détermination. Tout en laissant à la haute sagesse de l'Empereur d'apprécier le moment où Rome pourra être

N° 108.

Sans danger laissée à elle même, nous nous ferons toujours un devoir de faciliter cette solution, et nous espérons que le Gouvernement Français ne nous refusera pas ses bons offices pour amener la Cour de Rome à accepter un accord qui serait fertile en conséquences heureuses pour l'avenir de la religion aussi bien que pour le sort de l'Italie.

Veuillez donner lecture et copie de cette dépêche à S. E. M^r le Ministre Des Affaires Etrangères, et agréez etc^a.

Ricasoli

128

SESSIONE 1861

N° 108

CAMERA DEI DEPUTATI

NOTE

SCAMBIATE TRA IL GOVERNO ITALIANO E QUELLO DI FRANCIA

comunicate dal presidente del Consiglio dei ministri ministro degli affari esteri

(RICASOLI BETTINO)

nella tornata del 27 giugno 1861

Riconoscimento del regno d'Italia.

Copie d'une dépêche adressée par M. Thouvenel au Chargé des affaires de France à Turin.

Paris 15 juin 1861.

Monsieur, le roi Victor-Emmanuel a adressé à l'Empereur une lettre qui a pour objet de demander à Sa Majesté de le reconnaître comme roi d'Italie. L'Empereur a accueilli cette communication avec les sentiments de bienveillance qui l'animent envers l'Italie et Sa Majesté est d'autant plus disposée à en donner un nouveau gage en accédant au vœu du Roi, que notre abstention, dans les circonstances actuelles, pourrait faire naître des conjectures erronées et être considérée comme l'indice d'une politique qui n'est pas celle du Gouvernement impérial. Mais, si nous tenons à ne pas laisser à ce sujet de doutes sur nos intentions, il est toutefois des nécessités que nous ne pouvons perdre de vue, et nous devons prendre soin que notre reconnaissance ne soit pas interprétée d'une façon inexacte en Italie ou en Europe.

Le Gouvernement de Sa Majesté n'a caché en aucune circonstance son opinion sur les événements qui ont éclaté l'an dernier dans la Péninsule.

La reconnaissance de l'état de choses qui en est résulté ne pourrait donc en être la garantie de même qu'elle ne saurait impliquer l'approbation rétrospective d'une politique au sujet

de laquelle nous nous sommes constamment réservé une entière liberté d'appréciation. Encore moins l'Italie serait-elle fondée à y trouver un encouragement à des entreprises de nature à compromettre la paix générale. Notre manière de voir n'a pas changé depuis l'entrevue de Varsovie, où nous avons eu occasion de la faire connaître à l'Europe comme au cabinet de Turin. En déclarant alors que nous considérions le principe de non-intervention comme une règle de conduite pour toutes les puissances, nous ajoutions qu'une agression de la part des Italiens n'obtiendrait pas, quelles que pussent en être les suites, l'approbation du Gouvernement de l'Empereur. Nous sommes restés dans les mêmes sentiments, et nous déclinons d'avance toute solidarité dans des projets dont le Gouvernement italien aurait seul à assumer les périls et à subir les conséquences.

Le Cabinet de Turin, d'autre part, se rendra compte des devoirs que notre position nous crée envers le St-Siège, et je croirais superflu d'ajouter qu'en nouant des rapports officiels avec le Gouvernement italien nous n'entendrons nullement affaiblir la valeur des protestations formulées par la Cour de Rome contre l'invasion de plusieurs provinces des Etats Pontificaux. Pas plus que nous, le Gouvernement du Roi Victor-Emmanuel ne saurait contester la puissance des considérations de toute nature qui se rattachent à la question Romaine et dominent nécessairement nos déterminations et il comprendra, qu'en reconnaissant le Roi d'Italie, nous devons continuer d'occuper Rome tant que des garanties suffisantes ne couvriront pas les intérêts qui nous y ont amenés.

Le Gouvernement de l'Empereur a jugé nécessaire d'entrer, en un pareil moment, dans les explications les plus franches avec le Cabinet de Turin. Nous avons la confiance qu'il en appréciera le caractère et l'objet.

Vous voudrez bien, Monsieur, donner lecture et remettre copie de cette dépêche à M. le Baron Ricasoli.

Recevez, etc.

THOUVENEL.

Copie d'une depêche adressée par M. Ricasoli au chargé des affaires d'Italie à Paris.

Turin, 21 juin 1861.

MONSIEUR LE COMTE,

Le chargé des affaires de France est venu me donner communication de la dépêche dont vous trouverez ci-joint une copie.

Dans cette dépêche S. E. le ministre des affaires étrangères de l'Empereur déclare que S. M. I. est prête à nous donner un nouveau gage de ses sentiments de bienveillance en reconnaissant le royaume d'Italie. Il ajoute toutefois que cet acte aurait surtout pour but d'empêcher des conjectures erronées et qu'il ne saurait impliquer l'approbation rétrospective d'une politique au sujet de laquelle le Gouvernement de S. M. I. s'est constamment réservé une entière liberté d'appréciation. Encore moins serions-nous fondés d'après cette dépêche à voir dans la reconnaissance de la France un encouragement à des entreprises de nature à compromettre la paix générale. Rappelant les déclarations du Gouvernement français à l'époque de l'entrevue de Varsovie, M. Thouvenel répète qu'il continue à regarder le principe de non-intervention comme une règle de conduite pour toutes les puissances, mais il déclare que le Cabinet des Tuileries déclinerait d'avance toute responsabilité dans des projets d'agression dont nous aurions à assumer les périls et à subir les conséquences.

Passant ensuite à expliquer la position de la France vis-à-vis de la Cour de Rome, M. Thouvenel rappelle que des puissantes considérations obligent le Gouvernement impérial à continuer d'occuper Rome, tant que des garanties suffisantes ne couvriront pas les intérêts religieux que l'Empereur a justement à cœur de protéger, et il exprime la confiance que le Gouvernement du Roi saura apprécier le caractère et l'objet de ces franches explications.

Avant de vous faire connaître ma manière de voir sur les considérations développées dans la dépêche de M. Thouvenel, je dois vous prier, monsieur le comte, d'exprimer à M. le ministre des affaires étrangères ma vive et profonde gratitude pour la précieuse marque de sympathie que l'Empereur est disposé à donner à notre cause nationale en reconnaissant le royaume d'Italie.

Cet acte revêt dans les circonstances actuelles une valeur toute particulière et les Italiens seront profondément touchés en voyant que S. M. I., bien qu'elle n'ait pas modifié son jugement sur les événements qui se sont passés l'an dernier dans la péninsule, est disposée à donner à l'Italie, encore

attristée d'un grand deuil national, une preuve si éclatante de sa haute et généreuse bienveillance.

En vous priant d'être l'organe de ces sentiments auprès du Gouvernement de l'Empereur, je ne fais que suivre l'exemple d'un grand citoyen dont nous pleurons la mort. J'apprécie comme lui à sa valeur la franchise avec laquelle le Gouvernement impérial a bien voulu nous faire connaître sa manière de voir sur les événements qui pourraient survenir en Italie. Je ne saurais mieux répondre à cette preuve de confiance qu'en exprimant avec une égale franchise et sans aucune réticence toute ma pensée.

Chargé par la confiance du Roi de remplacer le comte de Cavour à la Présidence du Conseil et dans la direction de la politique extérieure, j'ai trouvé mon programme tracé d'avance dans les votes récents que les deux Chambres du Parlement ont eu l'occasion d'émettre sur les questions les plus importantes pour l'avenir de l'Italie. Après de longs et mémorables débats, le Parlement, tout en affirmant d'une manière solennelle le droit de la nation à se constituer dans sa complète unité, a exprimé l'espoir que les progrès que la cause de l'Italie fait chaque jour dans la conscience publique amèneraient peu à peu et sans secousse la solution si ardemment souhaitée par les Italiens.

Cette confiance dans la justice de notre cause, dans la sagesse des Gouvernements européens, ainsi que dans l'appui chaque jour plus puissant de l'opinion publique, que le comte de Cavour exprimait avec tant d'éloquence peu de temps avant sa mort, a passé tout entière dans l'administration que j'ai l'honneur de présider. Le Roi et ses ministres sont toujours convaincus que c'est en organisant les forces du pays et en donnant à l'Europe l'exemple d'une marche sage et régulière, que nous réussirons à sauvegarder nos droits sans exposer l'Italie à des agitations stériles, et l'Europe à des dangereuses complications.

Vous pouvez donc, monsieur le comte, rassurer complétement le Gouvernement de l'Empereur sur nos intentions au sujet de la politique extérieure. Néaumoins les déclarations de M. Thouvenel, relativement à la question romaine, m'obligent à ajouter quelques mots à cet égard.

Vous savez, monsieur le comte, de quelle manière cette question est envisagée par le Gouvernement du Roi. Notre vœu est de rendre à l'Italie sa glorieuse capitale, mais notre intention est de ne rien ôter à la grandeur de l'Eglise, à l'indépendance du Chef Auguste de la religion catholique. Nous aimons par conséquent à espérer que l'Empereur pourra dans quelque temps rappeler ses troupes de Rome, sans que cette mesure fasse éprouver aux catholiques sincères des appréhensions que nous serions les premiers à regretter. Les intérêts mêmes de la France, nous en avons la conviction, décideront le Gouvernement français à prendre cette détermination. Tout en laissant à la haute sagesse de l'Empereur

d'apprécier le moment où Rome pourra être sans danger laissée à elle-même, nous nous ferons toujours un devoir de faciliter cette solution, et nous espérons que le Gouvernement Français ne nous refusera pas ses bons offices pour amener la Cour de Rome à accepter un accord qui serait fertile en conséquences heureuses pour l'avenir de la religion aussi bien que pour le sort de l'Italie.

Veuillez donner lecture et copie de cette dépêche a S. E. M. le Ministre des affaires étrangères, et agréez, etc.

RICASOLI.